

# L'ENVIRONNEMENT HUMAIN



## LES DECHETS

### Organisation

La collecte des ordures ménagères est sous la responsabilité de Valence Romans Agglo qui compte 54 communes, soit 220 156 habitants (données RPQS 2019).

### Les différentes filières

Les ordures ménagères

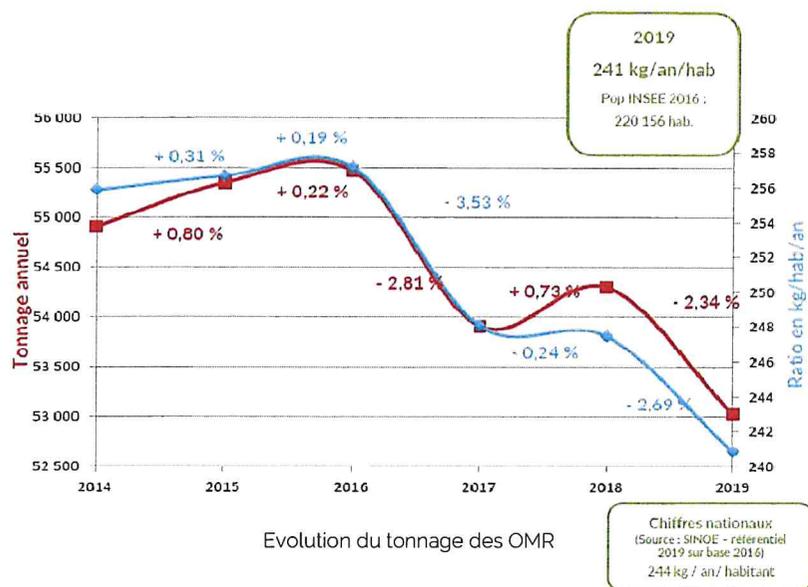
Les Ordures Ménagères et assimilés Résiduels (OMR) désignent les déchets non recyclables. La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit en régie pour 74 088 habitants (34 %) soit en prestation pour 146 068 habitants (66%). La collecte en prestation est réalisée par la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud (comprenant la commune de Montéliet) et la société MORIN pour une partie du secteur Nord.

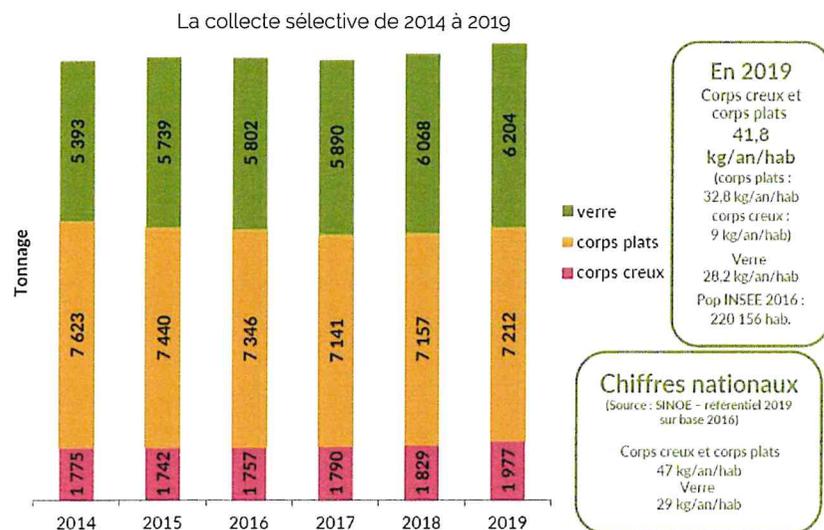
La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire. Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés et les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo. Pour l'apport volontaire, 55 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 45 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

La fréquence de collecte est de 2 (secteur des Bois et du centre-ville) à 1 fois par semaine (sur le reste de la commune).

Le graphique ci-contre met en évidence une diminution du tonnage d'OMR produit.

Les OMR sont transportées vers les centres de valorisation de Beauregard-Baret et d'Etoile-sur-Rhône.





### Le tri sélectif

La collecte sélective est répartie en 3 flux :

- Les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartons ;
- Les corps creux : flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires ;
- Le verre : bouteilles et bocaux en verre.

La collecte du verre est réalisée en prestation sur tout le territoire par la société GUERIN. La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue soit en régie pour 24 255 habitants (11 %) soit en prestation pour 195 901 habitants (89 %).

La collecte du verre s'effectue à 100 % en apport volontaire. La collecte des corps creux et des corps plats s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.

Pour le porte-à-porte des corps creux et corps plats la collecte s'effectue :

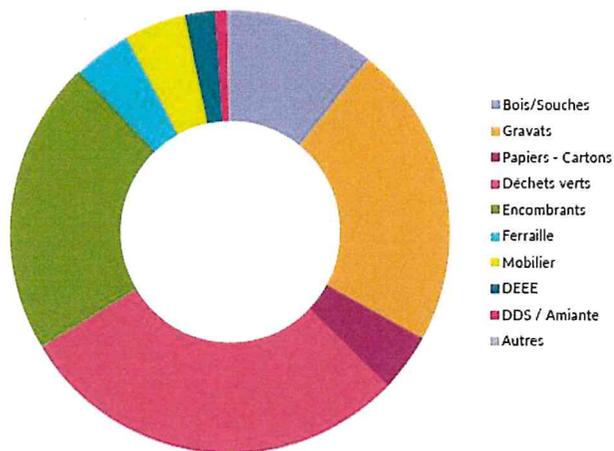
- 1 fois par semaine en camion bi-compartmenté (collecte simultanée des 2 flux) sur le secteur Sud soit environ 86 000 habitants ;
- 1 fois tous les 15 jours en benne classique (collecte alternée des 2 flux) sur le secteur Nord soit environ 24 000 habitants.

Pour les points d'apport volontaire (verre, corps creux, corps plats) en moyenne 1 fois tous les 15 jours.

A Montélier, la collecte du verre, des corps creux et des corps plats s'effectue à 100% en apport volontaire.

Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets. Ces 2 flux sont ensuite répartis en 9 catégories qui sont expédiées vers des filières de recyclage (voir schéma ci-contre).





Les apports en déchetterie en 2019

### Déchetteries

Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire. Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers. La Communauté d'agglomération gère 13 déchèteries. Les plus proches de la commune de Montéliér se situent à Saint-Marcel-lès-Valence et Valence.

Après une baisse des tonnages collectés en déchèterie en 2018, l'année 2019 a été marquée par une importante hausse. Cette dernière s'explique notamment par les 2 incidents climatiques notables, épisodes de grêle en juin et neigeux en novembre, qui ont engendré de fortes quantités de déchets. Cela concerne particulièrement les flux de déchets verts (+ 14%), d'encombrants (+ 8%) et d'amiante lié (+ 16%).



## LES RESEAUX

### Eau potable

#### Compétences

La compétence eau potable appartient au Syndicat des Eaux de la Plaine de VALENCE (S.I.E.P.V.), qui dessert 8 communes. Le Syndicat est géré par un comité renouvelé le 30 avril 2014. Il assure sa mission en régie directe.

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau du Syndicat fin 2019 est de 13 410 (+ 250 par rapport à 2019), pour un nombre d'habitants desservis d'environ 28 265 (estimation).

#### Ressource

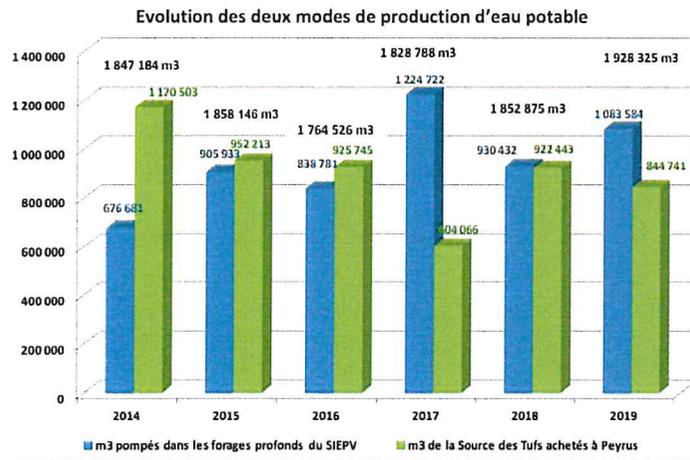
Depuis les années 1990, le Syndicat compte deux sources d'approvisionnement en eau qui présentent l'avantage d'être complémentaires :

- L'eau superficielle mais de très bonne qualité que donne la **source des Tuffs à Peyrus**. Le syndicat achète en gros à la commune de Peyrus toute l'eau produite par la source des Tuffs que le réseau peut absorber. Cette eau, issue des contreforts du Vercors, qui contient très peu de nitrates et de pesticides arrive gravitairement dans le réseau et peut ensuite être distribuée, avec peu d'énergie, dans une grande partie du réseau maillé. Le volume global annuel varie en fonction du débit de la source mais celle-ci est généralement plus productive en hiver et au printemps et moins productive en période d'étiage, de juin à septembre. Cette eau superficielle est chlorée au minimum pour éviter le développement bactérien.



- L'eau prélevée profondément dans la Molasse sur les **3 champs captant** appartenant au Syndicat.

Champ captant	St Didier	Petits Eynards	Les Deveys
Situé sur la Commune de	Charpey	Alixan	Châteauneuf sur Isère
Nombre de forages	2 forages	3 forages	1 forage
Profondeur de captage	260 mètres	160 mètres	200 mètres



Pompée à grande profondeur dans la nappe de la Molasse Miocène majoritairement l'été pour compléter l'apport moindre de la source des Tuffs, cette eau profonde est de très bonne qualité tant du point de vue bactériologique que du point de vue physico-chimique (nitrates, pesticides, ...). Elle ne nécessite aucun traitement. Après une année 2017 extrêmement sèche qui a été marquée par le volume historiquement faible de l'eau donnée par la source des Tuffs et un volume record pompé à grande profondeur, l'approvisionnement en eau du Syndicat en 2018 et 2019 est revenu à une situation habituelle où les deux ressources sont quasiment équivalentes.

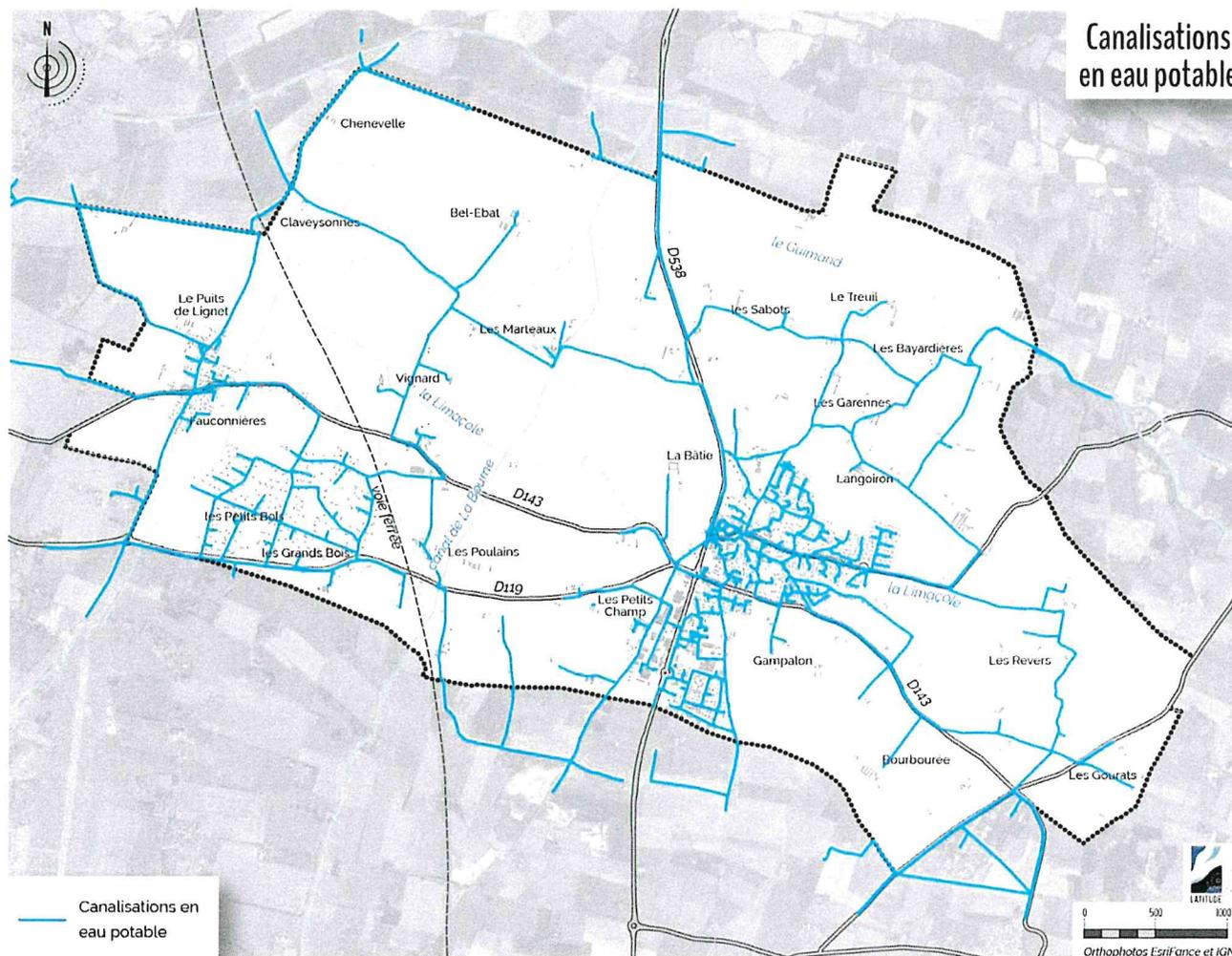
La production d'eau 2019 a ainsi été assurée à 56 % par les pompages dans la Molasse profonde et à 44 % par les sources des Tuffs.

Sur plusieurs années, on remarque quand même une baisse tendancielle du volume d'eau fourni par la source des Tuffs, sans doute imputable aux récentes sécheresses estivales marquées.

Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 est le suivant :

Volumes d'eau produits (forages)	1 083 584	m³
Volumes d'eau importés (Peyrus)	844 741	m³
<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>1 928 325</b>	<b>m³</b>
Volumes d'eau relevés aux compteurs des abonnés	1 582 602	m³
Volumes d'eau facturés (Entreprises + Poteaux incendie)	4 043	m³
Vente d'eau en gros (Barcelonne)	4 007	m³
Vente d'eau en gros (Chateaudouble)	16 698	m³
<b>Total des m³ consommés</b>	<b>1 607 350</b>	<b>m³</b>
<b>Soit un rendement de réseau 2019 de 84,19 % (calcul SISPEA)</b>		





Les réseaux

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable à l'échelle du syndicat est de 659 772 ml.

La disponibilité de la ressource (en attente de données)

Les services d'Etat ont établi un Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant de la Véore Barberolle. Ce P.G.R.E. impose au syndicat d'interrompre la prise d'eau sur la source des Tuffs chaque année de juin à septembre inclus afin de laisser un débit minimum dans le cours d'eau pour la faune et la flore en période d'étiage. Or, les abonnés des Hauts de Chabeuil et de Montéliér sont quasi-exclusivement alimentés grâce à l'eau descendant gravitairement depuis Peyrus.

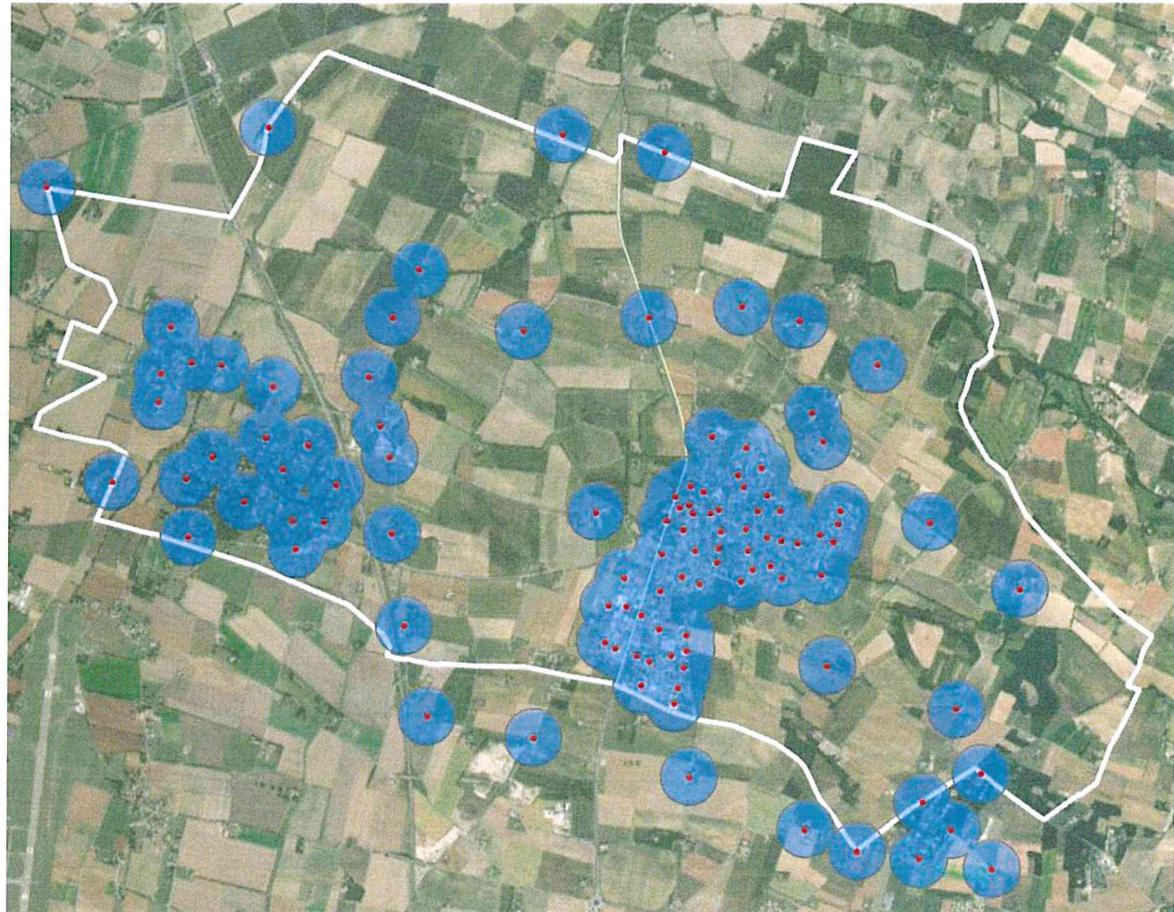
Pour continuer de les desservir en période d'étiage tout en respectant le PGRE, il est indispensable de trouver un autre champ captant situé sur les hauteurs, dans un secteur situé entre Combovin, Chateaudouble et Chabeuil. En 2018, le Syndicat a lancé une pré-étude pour rechercher de l'eau. Un secteur a été pré-identifié dans la combe de Combovin, à proximité d'une conduite principale du réseau du syndicat. Courant 2019, une promesse d'achat a été conclue devant notaire entre le Syndicat et le propriétaire du terrain projeté pour réaliser un forage de reconnaissance. Puis, si le débit de 60 m<sup>3</sup>/h souhaité est atteint dans ce forage d'essai, celui-ci sera transformé en forage d'exploitation (à compléter).

Bilan ressource/besoin à compléter



### Les bornes de défense incendie

Les poteaux incendie apparaissent sur la carte ci-contre. Le bourg est densément couvert par ce maillage. Le secteur des Bois soumis à un risque incendie fort est moins maillé notamment sur certains secteurs non bâtis. Ce qui constitue une réelle contrainte à leur développement.



Carte localisant les points de défense incendie et le rayon de 200m de desserte autour de ces points



## Eaux usées

### Compétence

La communauté d'Agglomération possède les 2 missions suivantes :

- **Assainissement collectif des eaux usées** (52 communes sur les 54 communes de Valence Romans Agglo sont dotées d'un service public d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement des eaux usées assure le raccordement au réseau public, puis la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, élimination des boues produites comprise.
- **Assainissement non collectif.** Le service public d'assainissement non collectif assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées.

### La station d'épuration

La commune de Montélier est raccordée à la station de Valence d'une capacité nominale de 174 000 EH. Cette station a été mise en service en 2003. Son exploitation est assurée par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a débuté le 1er octobre 2018 pour une durée de 15 ans. Les performances de la station sont excellentes (voir tableau ci-contre).

En 2019, les charges de pollution moyennes reçues par la station se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 50% et de 61% en DBO5.

A noter : des travaux de réhabilitation et de gros entretien de l'incinérateur des boues ont été réalisés de juillet 2018 à avril 2019. Compte tenu du renouvellement d'un nombre important d'équipements et des modifications de process, la remise en service du four a été plus longue que prévue. Un fonctionnement normal a pu être retrouvé à partir de fin juin. Des non-conformités aux normes de rejet ont été relevées lors des bilans de fonctionnement en grande partie liée aux problèmes de remise en route du four d'incinération des boues. Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Valence est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales pour l'année 2019.

RÉSULTATS 2019	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 371 629	4 710 492	2 286 498	445 657
Pollution rejetée (kg/an)	127 038	331 906	84 328	72 205
Rendement	95%	93%	96%	83,8%

Performances épuratoires de la station de Valence



Système d'assainissement	VALENCE
Communes raccordées	7 : Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montélier, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45 <sup>ème</sup> parallèle sur la commune de Chateauneuf-sur-Isère
Capacité en EH	174 000
Eaux usées strictes	318 km (63 %)
Unitaires	177 km (36 %)
<b>TOTAL Réseaux d'assainissement</b>	<b>495 km</b>
Eaux pluviales strictes	217 km
<b>TOTAL Assainissement et eaux pluviales</b>	<b>712 km</b>
Nombre de postes de refoulement	84
Nombre de bassins d'orage (bassins de stockage et de restitution au réseau d'assainissement)	6 Volume total de 19 360 m <sup>3</sup>
Nombre d'abonnés	<b>38 237 (46 %)</b>

## Le réseau

Les données liées au réseau du système d'assainissement de Valence sont présentées ci-contre.

La commune de Montélier dispose d'un réseau d'assainissement de type séparatif dans le centre-ville. La longueur du réseau est d'environ 10 km.

Les eaux pluviales collectées regagnent le milieu naturel soit au niveau des exutoires des réseaux (Limaçole et différents canaux) soit au niveau des puits d'infiltration. Certaines zones imperméabilisées (parkings, station de nettoyage, station essence...) voient leurs eaux pluviales traitées avant le rejet dans le réseau séparatif. Les autres secteurs situés en périphérie par rapport au centre du village sont essentiellement traités par puits filtrants. Il faut noter que le secteur d'habitat diffus des Petits Bois et Grands Bois n'est desservi par aucun réseau collectif d'assainissement.

Des travaux d'extension ont été menés par la commune afin de raccorder le bourg de Fauconnières au réseau collectif.

Le système de collecte de Valence est considéré comme conforme en 2019.

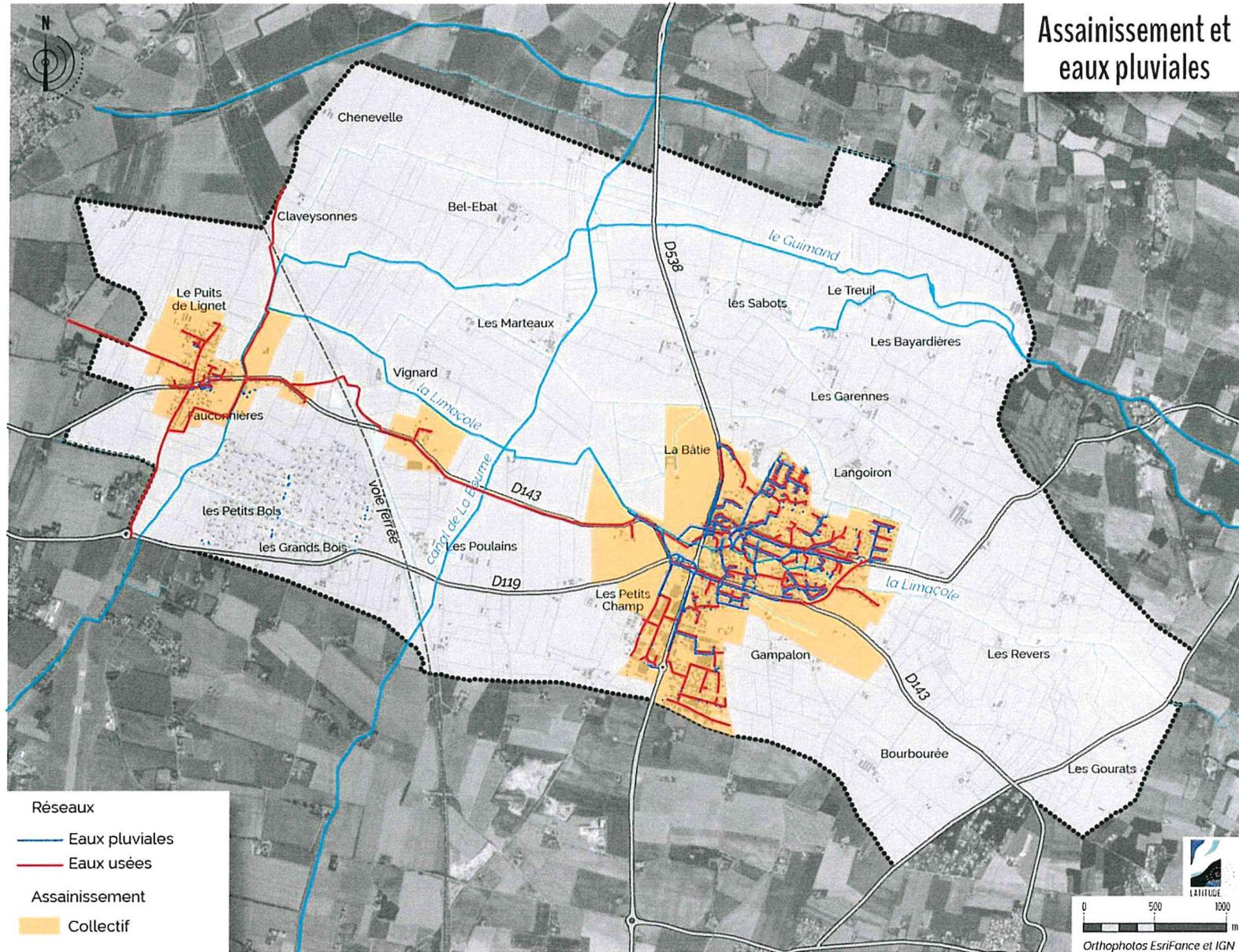
Le schéma général d'assainissement sera actualisé et le dossier zonage assainissement sera soumis à enquête publique en même temps que le projet de PLU.

Un schéma d'eau pluviale sera réalisé prochainement à l'échelle des 54 communes de l'agglomération (hors temporalité du PLU). Dans le règlement d'assainissement, figureront des éléments de doctrine ainsi qu'une méthode de prise en compte de la gestion des eaux pluviales à suivre dans les futurs projets d'urbanismes.

Deux entités urbaines sont desservies par les réseaux : le Bourg et Fauconnières. Les autres secteurs ne sont pas desservis en assainissement collectif et il n'est pas prévu à une échéance de 10 à 12 ans d'étendre les réseaux en raison des distances et des coûts induits (en particulier au quartier des Bois qui est sans réseaux collectif pour desservir plus de 200 logements présents).



# Assainissement et eaux pluviales



### L'assainissement non collectif

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du SPANC.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 31 347 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 225 262 habitants (données INSEE 2015), soit 13,9 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2019 à 13 838 installations.

Les données liées à la commune de Montélier sont les suivantes :

COMMUNES	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
MONTELIER	69	137	46	5	256



## LA FIBRE

LE SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE A RETENU EN JUILLET 2008 LE GROUPEMENT AXIONE - EIFFAGE - ETDE POUR DEVELOPPER UNE INFRASTRUCTURE HAUT ET TRES HAUT-DEBIT SUR SON TERRITOIRE. CE PROJET D'AMENAGEMENT NUMERIQUE A DONNE NAISSANCE A LA SOCIETE ADTIM, FILIALE DU GROUPEMENT, POUR GERER LOCALEMENT LE PROJET.

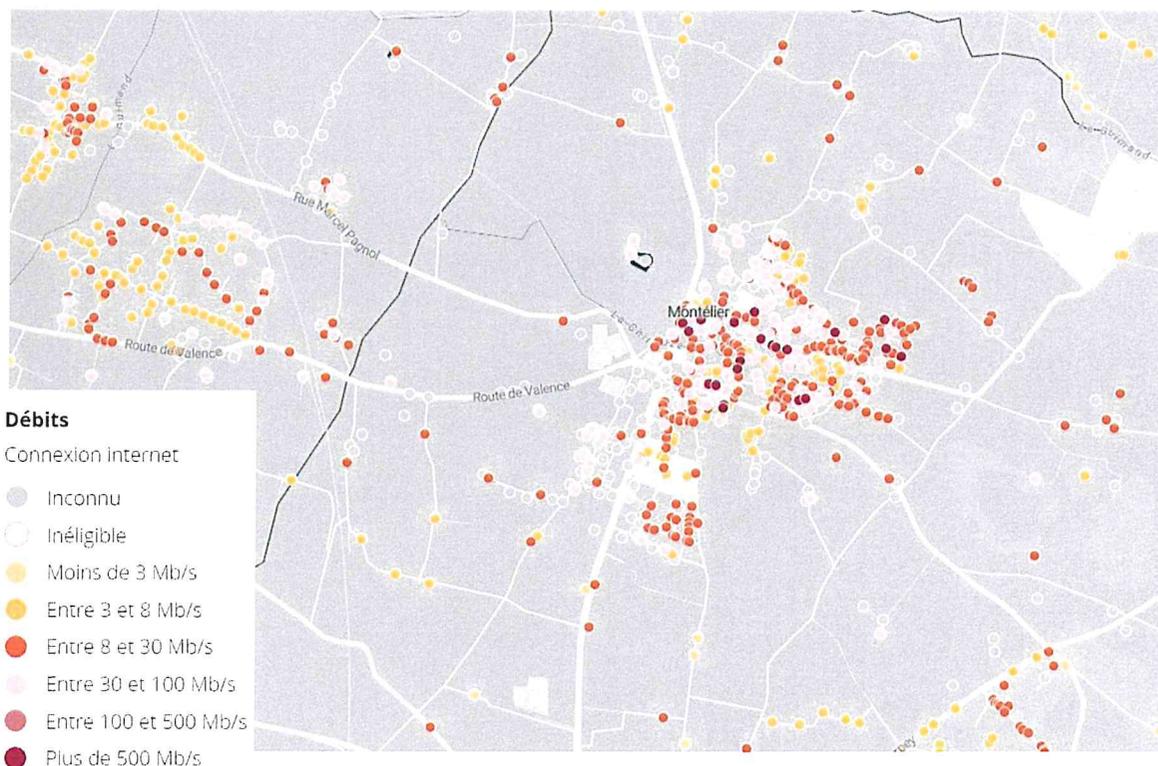
L'ADTIM EST DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE POUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE.

AU TITRE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIGNED POUR UNE DUREE DE 25 ANS, L'ADTIM ASSURE LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE CE RESEAU EN LE COMMERCIALISANT AUPRES DE L'ENSEMBLE DES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS QUI PROPOSENT ENSUITE LEURS SERVICES AUX PARTICULIERS, ENTREPRISES ET COLLECTIVITES DE L'ARDECHE ET DE LA DROME.

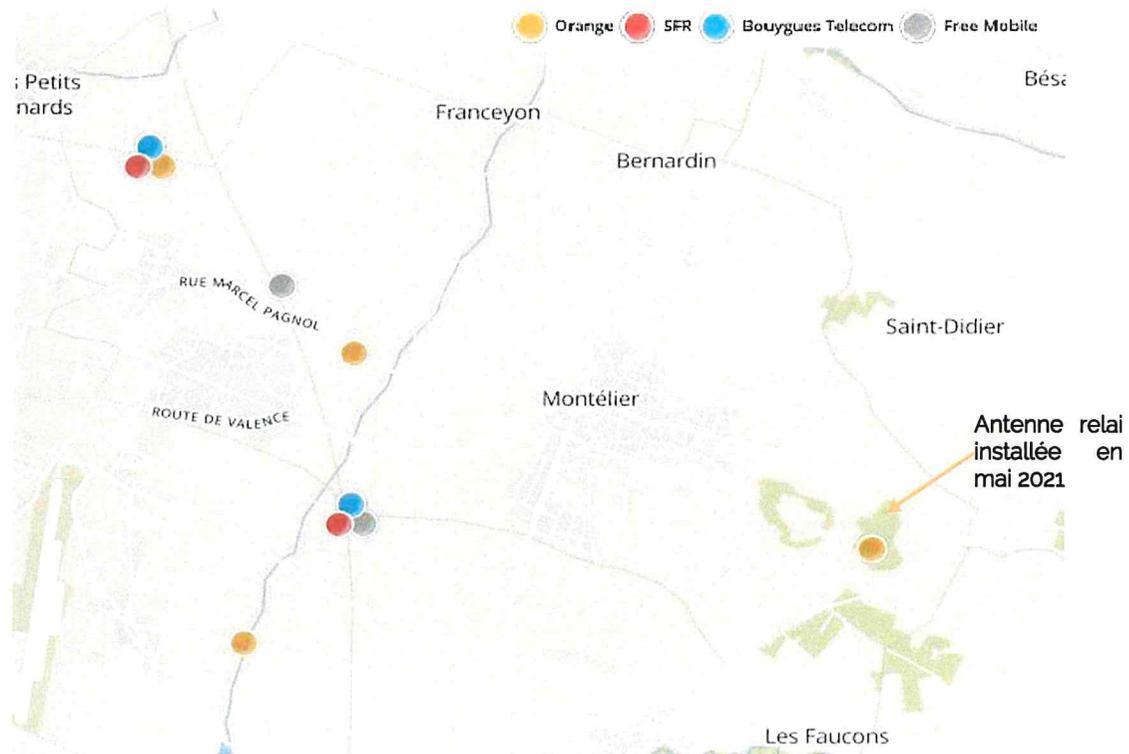
## Réseaux numériques

La commune de Montéliér possède une bonne couverture internet, principalement dans le bourg et dans une moindre mesure sur les secteurs des Bois et de Fauconnières.

A Montéliér, 22,73% des habitants étaient éligibles au Très Haut débit (THD, >30Mb/s) au 3ème trimestre 2020. Depuis 2015, il n'y a pas eu d'évolution dans le déploiement du réseau THD.



Plusieurs antennes relais sont présentes sur la commune, comme en atteste la carte suivante.



Carte des antennes relais

## LA MOBILITE

### Un réseau viaire offrant à la commune une grande accessibilité

La commune de Montélier dispose d'une situation géographique favorable lui permettant d'avoir des liaisons rapides avec plusieurs pôles urbains structurants.

La structure viaire

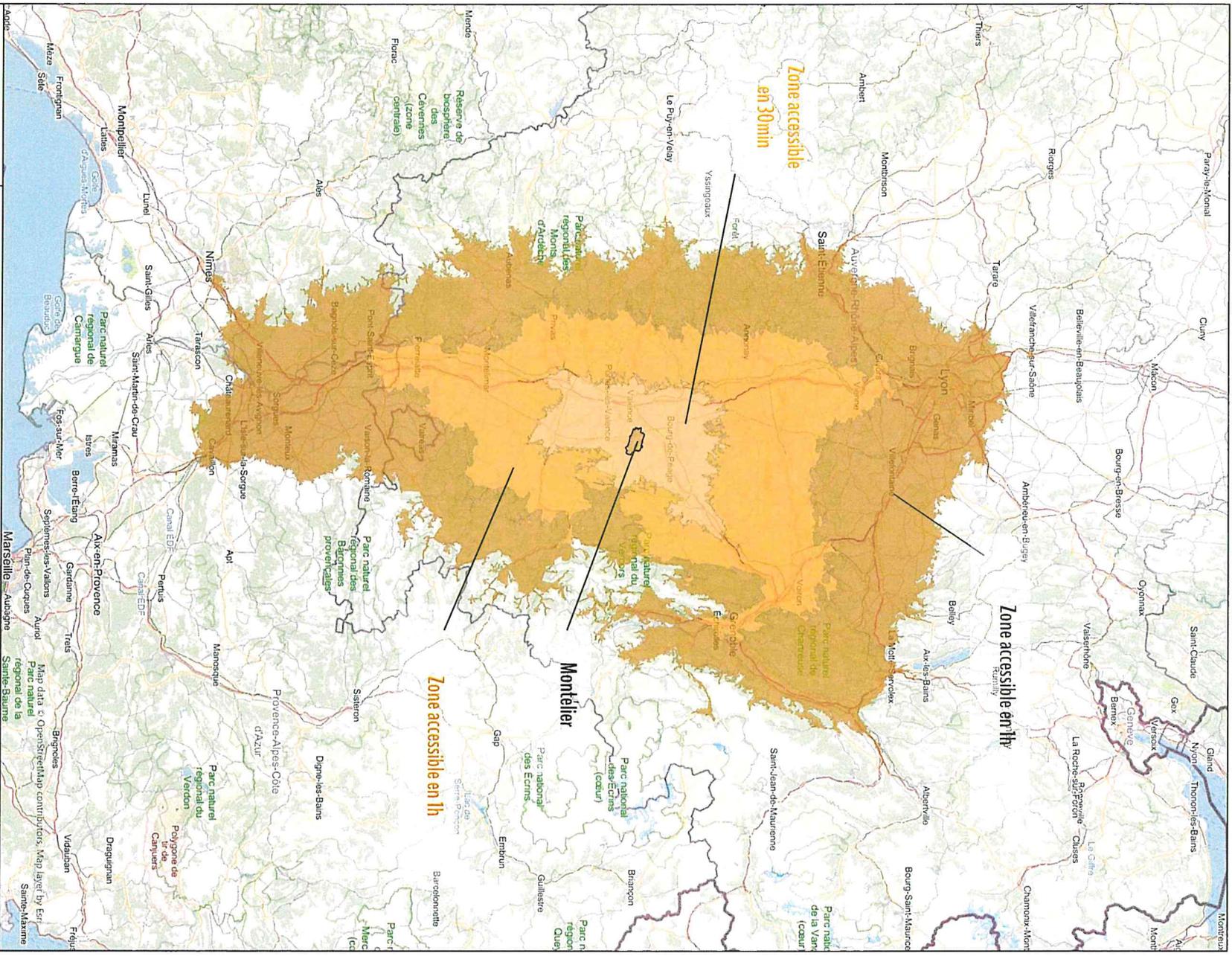
La commune de Montélier est traversée par plusieurs infrastructures routières de diverses importances :

- La RD538 qui traverse la commune du Nord vers le Sud reliant Vienne (Isère) à Nyons (Drôme). Entre ces deux villes, elle traverse notamment les communes de Beurepaire (Isère), Romans-sur-Isère et Chabeuil (Drôme) ;
- La RD143 joint les communes de Châteauneuf-sur-Isère Saint-Marcel-lès-Valence au Nord-Ouest de Montélier à Chabeuil à l'Est;
- La RD119 assure la liaison entre Valence et Montélier et se poursuit jusqu'à Saint-Vincent-la-Commanderie en traversant Charpey. Elle fait l'objet d'un projet d'échangeur routier avec la RN7 au niveau de la commune de Valence, à l'Ouest de Montélier, qui aura un impact sur l'accessibilité de Montélier (voir ci-après) ;
- La RD125 qui permet de relier Saint-Marcellin (Isère) à Crest et à Loriol-sur-Drôme (Drôme). Elle ne passe pas dans le centre de Montélier : elle ne fait que traverser la commune sur sa limite communale à l'Est ;
- Enfin, tout un réseau de routes d'échelle plus locale vient compléter ce réseau viaire et permet une desserte plus fine du territoire communal et des quartiers résidentiels.

L'ensemble de ce réseau de routes traversant la commune relie Montélier à un réseau d'axes régionaux et nationaux - voir internationaux – situés à proximité de la commune :

- L'autoroute A7, située à 15km de Montélier à Bourg-lès-Valence et au Sud de Valence, reliant Lyon à Marseille ;





**Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montéliet**

## Accessibilité de Montéliet en fonction du temps de trajet





N



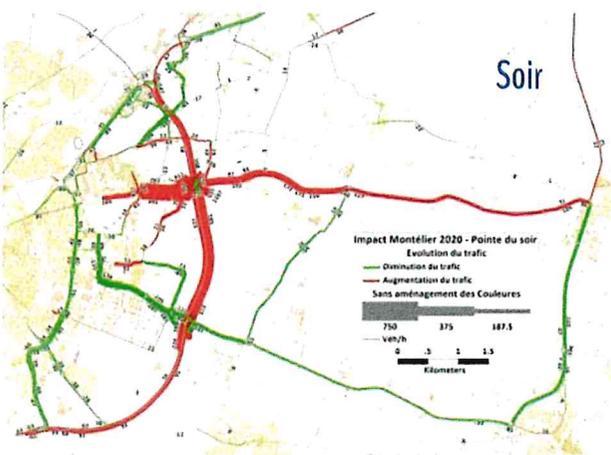
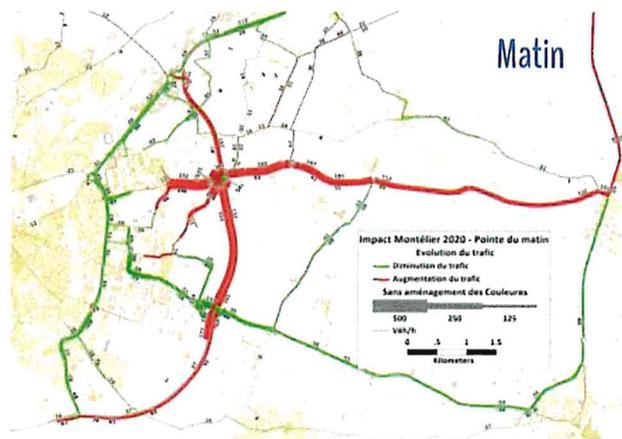
1:1 000 000

Accessibilité de Montéliet en fonction du temps de trajet en voiture

Source : Latitude ; Données : ESRI







Reports de trafic attendus à la mise en service de l'échangeur de Montélier le matin et le soir  
Source : Dossier d'enquête publique

Ce projet doit permettre de renforcer l'accessibilité du territoire de la Plaine de Valence en assurant tous les mouvements d'entrée sur la RN 7 et de sortie sur la RD 119.

Le projet n'est pas sans incidences sur le trafic routier à Montélier. Tout d'abord, il va réduire le temps de déplacement entre Montélier et les principaux pôles d'emplois de l'agglomération de Valence, par exemple :

- Montélier- sortie A7 Bourg Les Valence : 16 min en avant-projet contre 10 min avec l'échangeur ;
- Montélier- plateau des Couleures: 13 min en avant-projet contre 6 min avec l'échangeur ;
- Montélier – sortie A7 Valence Sud : 14 min en avant-projet contre 10 min avec l'échangeur.

L'échangeur va également avoir un effet sur le trafic sur la commune de Montélier. Il va ramener plus de trafic sur les routes départementales RD119 et RD538 au Nord de Montélier (voir illustrations ci-contre).

En 2016, l'étude du bureau d'études *Trafalgare*, du trafic de l'agglomération de Valence, dénombreait 4850 véhicules/jour sur la D119 au niveau du secteur des Grands et Petits Bois. Avec la mise en place de l'échangeur de Valence : au même endroit, il est attendu une augmentation de trafic de l'ordre de 200 véhicules/heures aux heures de pointe du matin et du soir.

Ainsi, l'échangeur de Montélier risque de faire augmenter la pression foncière sur la commune, notamment sur les quartiers situés à l'ouest de la commune (les Grands et Petits Bois & Fauconnières) ainsi que sur le bourg. Une attention particulière devra être portée à ce projet dans le PLU, afin de préserver les espaces urbains de Montélier d'une densification non-maitrisée, poussée par l'augmentation de la pression foncière.

#### Le covoiturage

La commune de Montélier dispose d'une aire de covoiturage sur le parking de l'ensemble commercial Le Colibri , idéalement situé au croisement des routes départementales RD119, RD143 et RD538.

A noter que le développement des aires de covoiturage est un des objectifs de Valence-Romans-Déplacements (VRD)



*Borne de recharge de véhicules électriques sur le parking du Colibri*

#### Le stationnement des véhicules

Le taux de motorisation (nombre moyen de voitures détenues par un ménage) est de 1,6 pour Montélier (données Insee 2017).

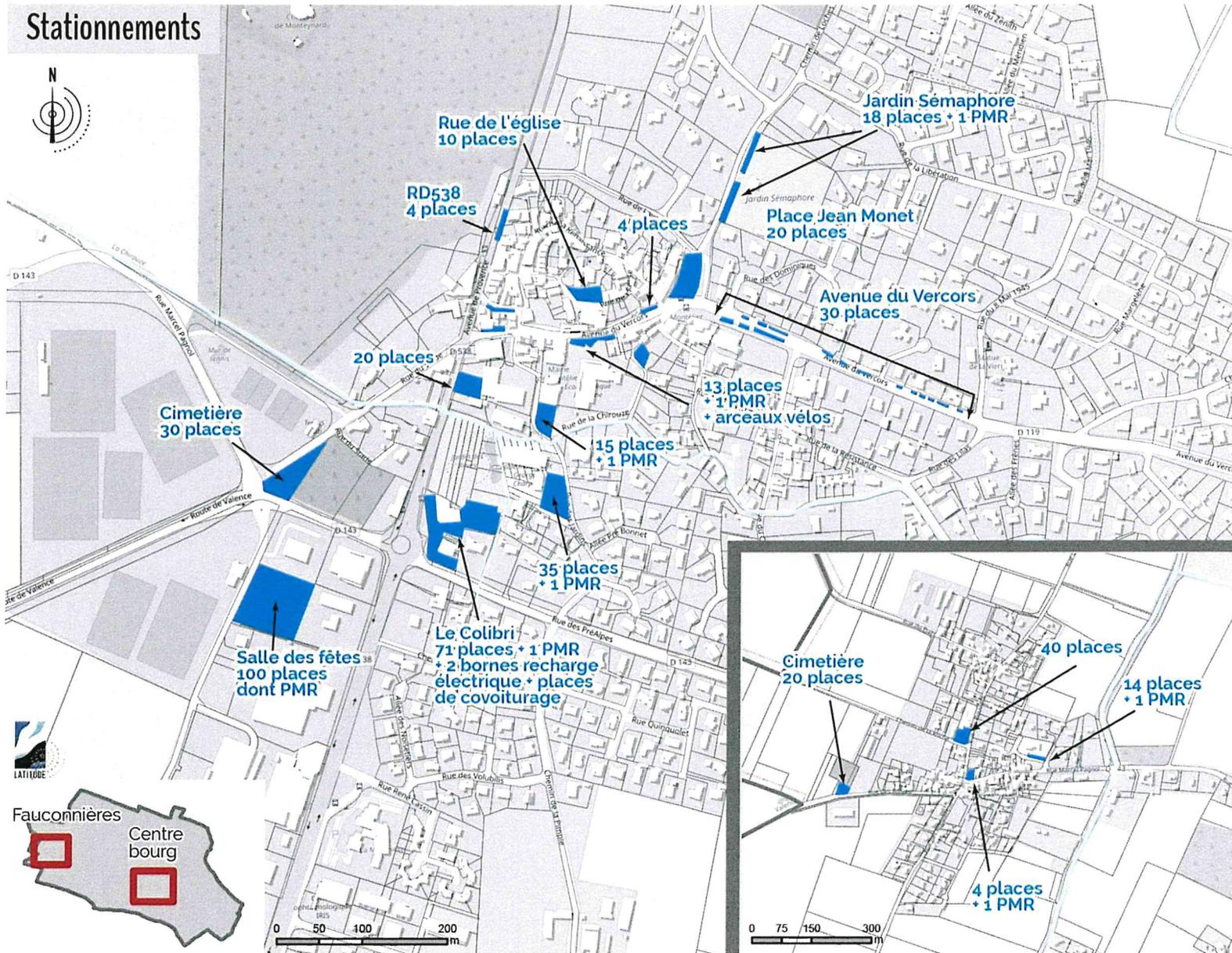
La commune de Montélier dispose d'une capacité de stationnement conséquente ainsi près de 450 places de stationnement à l'échelle communale. Sur l'ensemble de la commune, le stationnement est non réglementé.

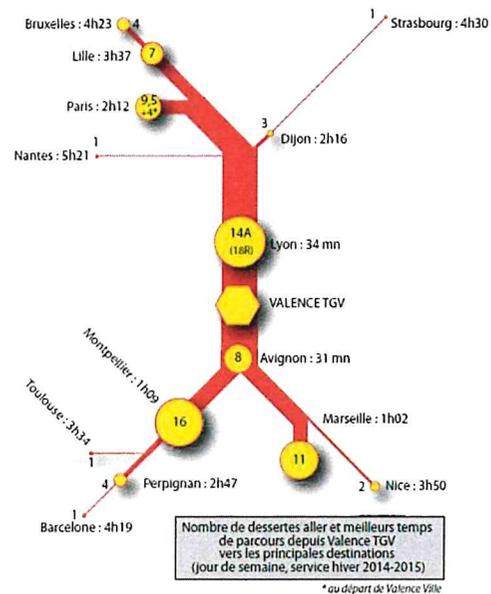
La carte page suivante établit un inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public, comme demandé à l'article L151-4 du Code l'Urbanisme.

Un des enjeux du PLU sera d'accompagner le développement urbain en prévoyant une offre privée de stationnement dans futures opérations d'urbanisme permettant de répondre aux besoins résidentiels.

Concernant les emplacements de recharges de véhicules électriques, le Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme (SDED) s'est lancé, à la moitié des années 2010, dans une démarche prévoyant le déploiement de bornes de recharge associée à des emplacements de stationnement sur la voirie. A Montélier, cela s'est traduit par la mise en place d'une borne de recharge (deux places) sur le parking de l'ensemble commercial Le Colibri.







Nombre de dessertes aller et meilleurs temps de parcours depuis la gare TGV de Valence  
Source : PDU de VRD

## Les transports collectifs

Valence-Romans Déplacements est l'autorité organisatrice de la mobilité.

### Le transport ferroviaire et aéroportuaire

Même si la commune de Montélier ne dispose pas de desserte SNCF, elle se situe au cœur d'une agglomération bien reliée au réseau régional et national. En effet la commune se situe à proximité de plusieurs gares :

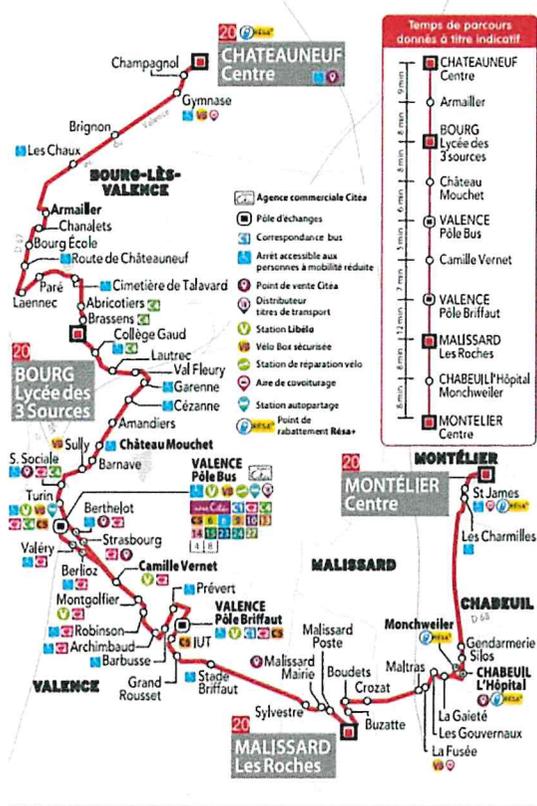
- La gare de TGV de Valence-Rhône-Alpes-Sud située sur la commune d'Alixan à 10 km de Montélier permettant de relier les grandes agglomérations françaises (voir schéma ci-contre) ;
- La gare TER de Valence-Ville mettant l'agglomération au cœur du réseau de TER.

Concernant la desserte aéroportuaire, l'aéroport de Valence-Chabeuil est à 9 kilomètres sur la commune de Chabeuil. Il est ouvert au trafic national commercial et aux avions privés mais n'accueille pas, pour l'instant, de ligne régulière.

Il sert actuellement à des vols d'affaires et privés, à des opérations de l'Armée, aux démonstrations et aux baptêmes de l'air.

À noter qu'en 2019, a été annoncée la création d'un point de passage frontalier (PPF) sur l'aéroport permettant des vols hors espace Schengen comme le Royaume-Uni ou l'Afrique.





Tracé de la ligne 20 du réseau de transport urbain Citéa  
 Source : Valence-Romans-Déplacements

### Le transport urbain

La commune de Montélier est située dans le périmètre de compétence du réseau *Citéa* : le réseau de transport urbain de l'agglomération de Valence.

Elle est desservie par la ligne 20 à raison d'une vingtaine de départs et arrivées par jour en période scolaire. Elle permet de relier le centre-ville (Pôle Bus) de Valence en 40 minutes. Les autres quartiers de Montélier ne sont pas desservis, et à ce jour il n'existe pas de projet d'extension du réseau.

Concernant les transports scolaires, la gestion est également assurée par le réseau Citéa.

### Le transport interurbain en car

Depuis le 1er janvier 2018, c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui organise le transport interurbain sur le territoire de la Drôme. La commune de Montélier est concernée par la ligne 21 reliant Romans-sur-Isère à Crest (Drôme) et qui dessert la commune sur deux arrêts ; avec un départ et arrivée par journée.

## Les déplacements piétonniers et cyclistes

### Des qualités de parcours inégales

Dans l'espace urbain, le réseau piétonnier de Montélier est relativement dense. Le centre historique apparaît favorable à la flânerie avec des aménagements et signalisations qui favorisent le déplacement des piétons.

Depuis ce centre historique des axes aménagés permettent de se diriger vers les espaces périphériques : esplanade de la mairie, avenue du Vercors, etc. et permettent de rejoindre facilement des espaces publics de qualité : Jardin Sémaphore, Jardin des Rêves, etc.

Les espaces pavillonnaires ont la particularité d'être assez perméables aux déplacements des piétons, surtout dans les lotissements les plus récents, offrant des chemins modes doux dans des endroits où la voiture individuelle n'a pas accès. De plus les aménagements des voies avec des trottoirs quasiment systématiques facilitent et sécurisent les déplacements des piétons.

Certains espaces périphériques, comme les ZAE et leurs accès présentent toutefois des discontinuités dans ces zones fortement occupées par la voiture individuelle. Toutefois, la commune développe son potentiel dans ces zones, avec par exemple la liaison Rue des Charmilles vers le Rond-point Saint-James.

Dans l'espace naturel et agricole, de nombreux chemins ruraux permettent d'avoir un maillage développé de l'espace et ainsi de relier différents espaces de la commune (voir carte page suivante).

Un potentiel de renforcement des parcours en modes actifs

Situé dans la plaine agricole de Valence, la commune présente très peu de relief et possède donc un fort potentiel de renforcement des liaisons modes doux pour les déplacements de proximité en plus de ceux déjà existants.

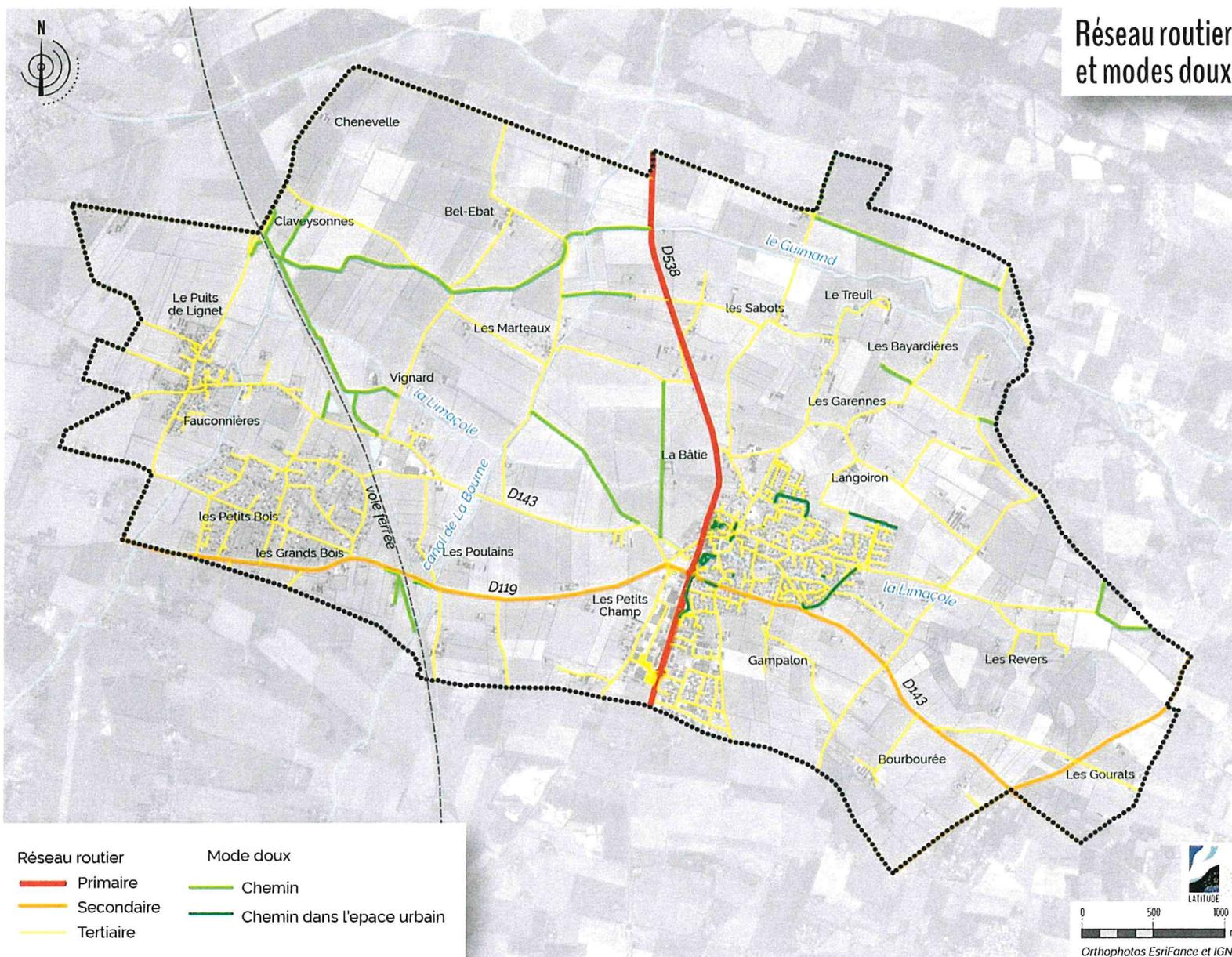
En effet, des circulations piétonnes existent ou peuvent facilement être aménagées depuis le centre-ville en direction des quartiers périphériques.

La carte « Marchabilité à Montélier depuis différents lieux de la commune » (Cf. dans les pages suivantes), présente les zones atteignables à pied en 5, 10, 15 et 30 minutes depuis trois lieux de la commune : le centre historique, Fauconnières et les Bois.

On remarque ainsi qu'une grande partie du centre-ville est facilement atteignable en moins de 15 minutes de marche. C'est également le cas sur le hameau de Fauconnières, où disposant de ses propres équipements et commerces, une grande partie de l'espace urbain est atteignable en moins de 10 minutes.



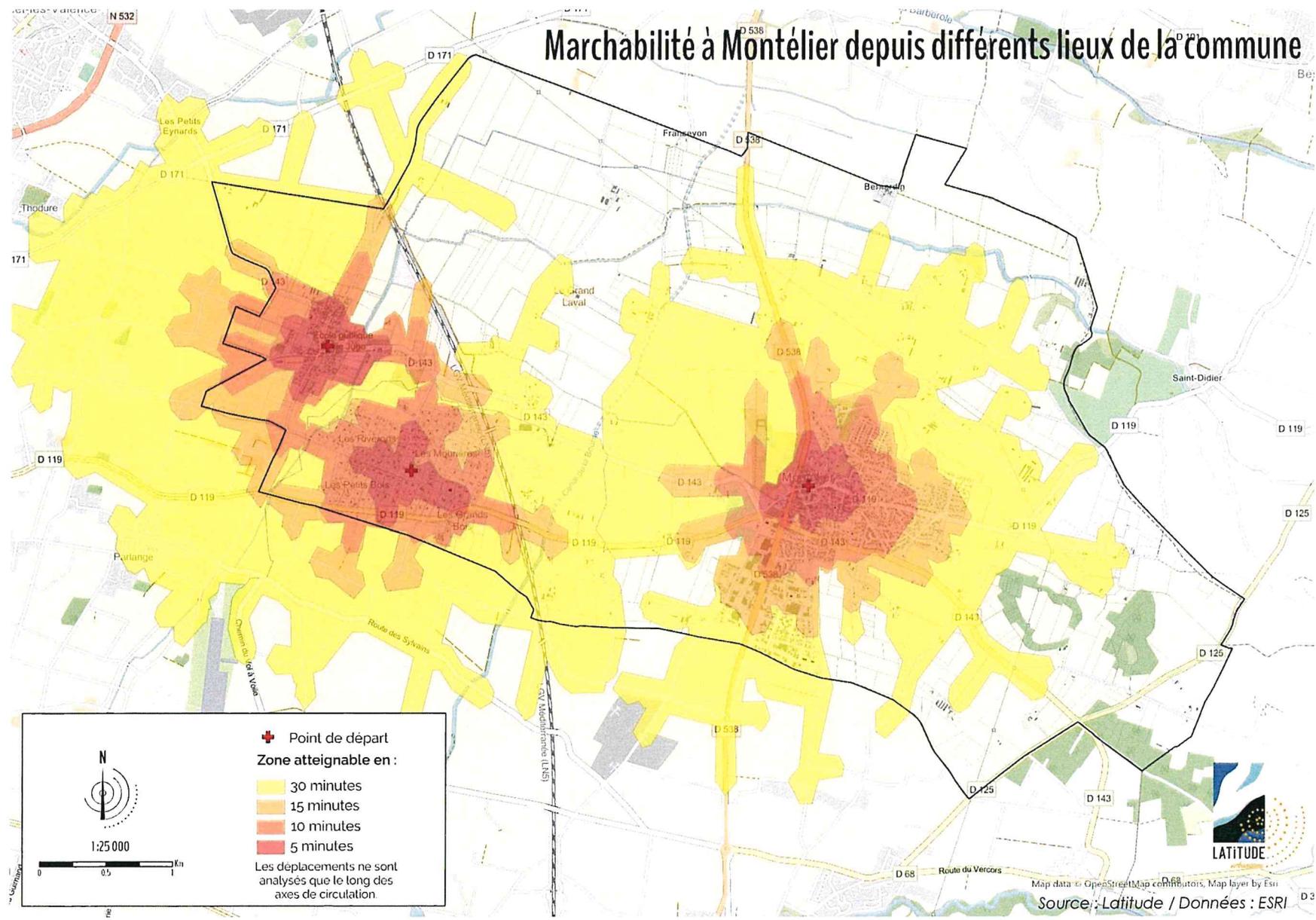
# Réseau routier et modes doux



- | Réseau routier                                   | Mode doux  |
|--|--|
| <span style="color: red;">—</span> Primaire      | <span style="color: green;">—</span> Chemin                          |
| <span style="color: orange;">—</span> Secondaire | <span style="color: darkgreen;">—</span> Chemin dans l'espace urbain |
| <span style="color: yellow;">—</span> Tertiaire  |  |



# Marchabilité à Montélier depuis différents lieux de la commune



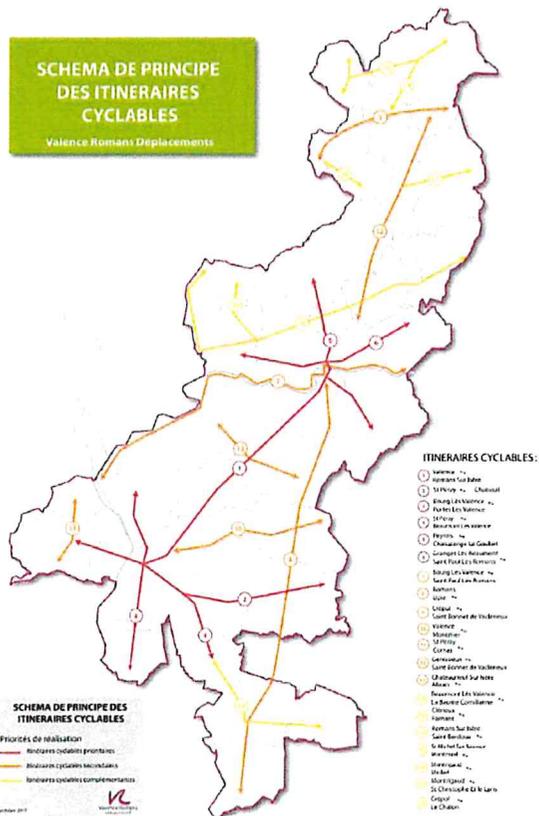


Schéma de principe des itinéraires cyclables à réaliser à l'échelle de VRD

Source : Schéma Directeur Cyclable de Valence-Romans Déplacements

## Le vélo

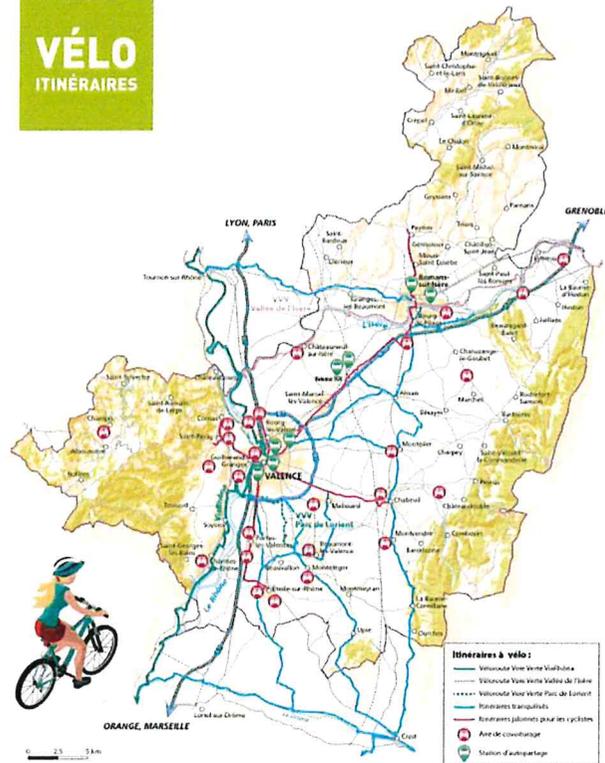
La commune de Montélimar est directement concernée par plusieurs documents de référence en termes de planification et d'aménagements cyclables :

1. Le Schéma Directeur Cyclable de la Drôme ; il vise à développer les pratiques cyclables au travers de 4 axes stratégiques :
  - Poursuivre les efforts d'aménagement et de sécurisation de la pratique ;
  - Accompagner les changements de comportement ;
  - Mettre en œuvre des services pour faciliter la pratique ;
  - Faire de la Drôme une destination majeure du tourisme à vélo.
2. Le Schéma Directeur Cyclable de Valence-Romans Déplacements. Déclinant les enjeux de la pratique cyclable à l'échelle locale de l'agglomération Valence-Romans-Agglomération ; ce schéma porte les objectifs suivants :
  - Améliorer et développer les liaisons intercommunales à l'échelle du territoire ;
  - Relier les principaux pôles générateurs de déplacements ;
  - Améliorer les aménagements connexes, plus particulièrement par l'implantation d'arceaux à proximité des pôles générateurs, en reliant les zones 30 ou en améliorant leur traitement ;
  - Améliorer la prise en compte d'aménagements cyclables dans les projets urbains ;
  - Accompagner la politique régionale dans la mise en œuvre de consignes à vélos et de service de location ;
  - Développer les liaisons cyclables aménagées en direction des principaux pôles extérieures à VRD ;
  - Développer des actions en faveur de la communication.

Ce document propose un schéma de principe des itinéraires cyclables à réaliser à l'échelle de VRD. La commune de Montélimar est traversée par deux « itinéraires secondaires » reliant du Nord au Sud Romans-sur-Isère à Upie (Drôme) ; et l'Est en Ouest Saint-Péray (Ardèche) à Montélimar (voir image ci-contre).

Montélimar fait partie du Plan Vélo Intercommunal porté par Valence-Romans Déplacements. L'objectif est d'aménager des itinéraires cyclables sur la RD 119 et la RD 538. Ci-joint la carte du Plan Vélo.





Carte des itinéraires cyclables de l'Agglomération de Valence-Romans / Source : Valence Romans Tourisme

Actuellement la commune de Montéliér dispose de quelques pistes et bandes cyclables le long d'axes de circulation (Rue des Préalpes ainsi que sur le tronçon reliant la RD119 et la RD143 à l'Est de la commune),

Au niveau touristique, un axe est identifié par l'office du tourisme comme « itinéraire tranquillisé » le long du chemin de la Pimpie au Sud du centre-historique et le long du chemin de Loches au Nord.

Enfin, au niveau du stationnement des vélos, la commune dispose de stationnement près du : Gymnase de la Pimpie (couvert), de la maison médicale (couvert), de la salle Jean Giono, sur le parking du Colibri, sur l'esplanade de la mairie, rue de Chirouze, etc.



## SYNTHESE – L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

### Points forts

Une station d'épuration en capacité d'accueillir les effluents générés à échéance du PLU.

Une grande accessibilité de la commune.

Une position géographique favorable au covoiturage.

Des capacités de stationnement adaptées à l'échelle de la commune.

Un réseau mode doux relativement dense dans le bourg.

### Points de vigilance

Une ressource en eau potable vulnérable aux prélèvements notamment en période d'étiage.

Une prédominance de la voiture individuelle.

Le projet d'échangeur de Montéliér qui va accentuer la pression foncière.

Des espaces d'activités qui présentent des discontinuités dans les accès modes doux.

### Enjeux

Actualiser le schéma d'assainissement, en parallèle de l'élaboration du PLU.

Vérifier que la ressource en eau est suffisante pour accueillir la population prévue à échéance du PLU.

Poursuivre le développement des parcours en modes actifs notamment dans l'accessibilité des zones économiques.

Soumettre la densification urbaine à la performance du réseau TC.

